

Les *pagi* de la région de Dijon du VIIe au Xe siècles

Dossier cartographique

A l'époque altomédiévale, les unités de base du recensement dans la région dijonnaise se nomment *villa*, *finis*, *locus*, ou encore *ager* dans la région de Cluny et de Mâcon. D'autre part, leur recensement et leur localisation au sein de ressorts plus vastes est une réalité cadastrale et fiscale connue depuis le Ier siècle, décrite par Ulpien au IIIe s., et que le développement de la structure fonciaire a nettement renforcée aux IVe et Ve s. Le Haut Moyen Âge la connaît et la pratique de façon régulière, et les mentions dans les chartes constituent une documentation longtemps dite « de géographie historique » qui a été largement exploitée aux XIXe et XXe s. dans le but de pratiquer une espèce de géographie des frontières et des territoires.

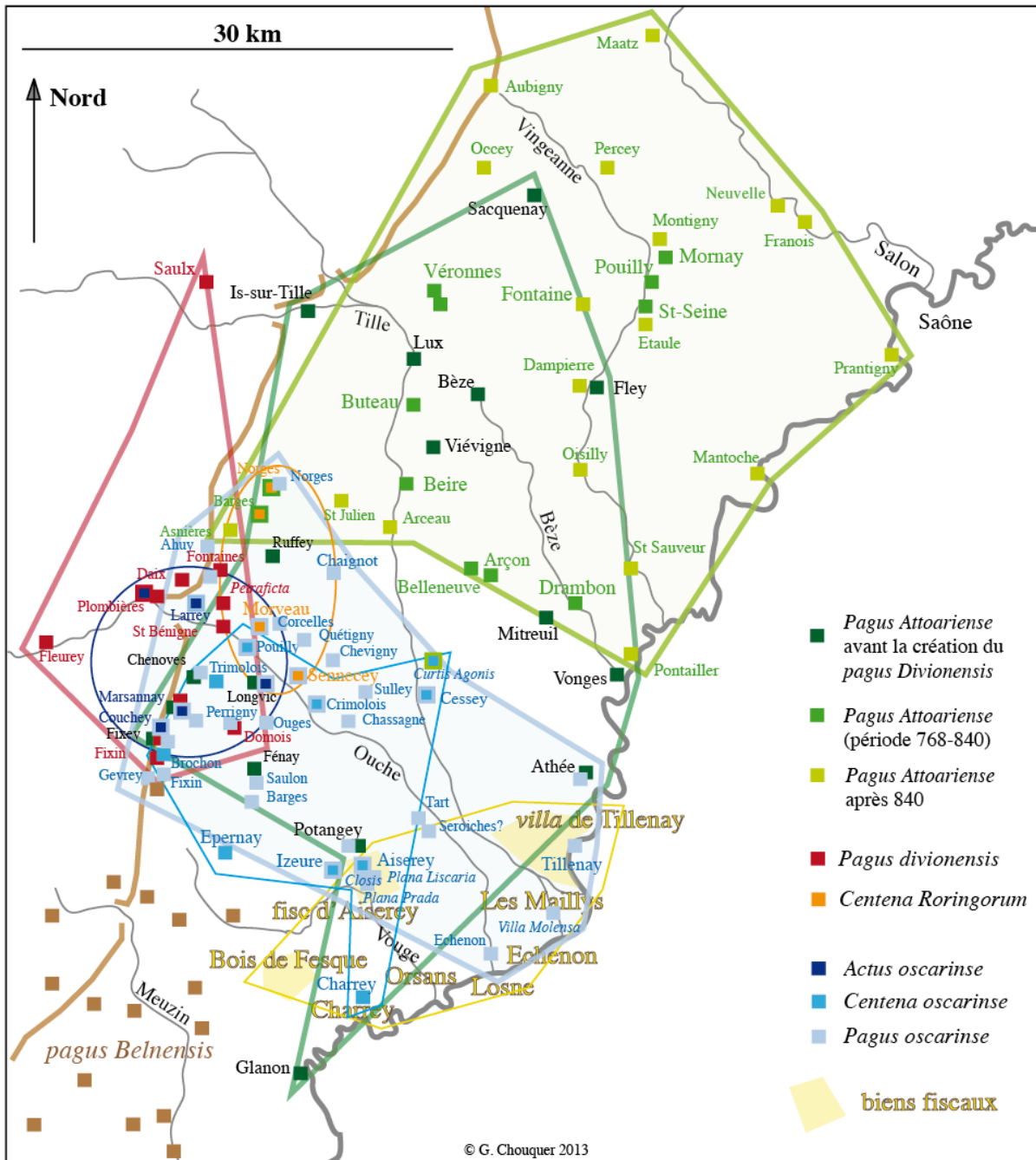
Cependant, les ressorts en question ne se fixent vraiment jamais et connaissent une évolution permanente, qu'il s'agisse de l'*actus*, de la *centena*, du *pagus*, du *comitatus*. Le dossier de la région de Dijon et de la Saône permet de le démontrer par la cartographie. Patiemment rassemblé jadis par le chanoine Chaume, il permet d'entrer dans quelques-uns des arcanes de cette géographie administrative mouvante. On constate que les circonscriptions sont en constante mutation, qu'elles connaissent des phases tuilées, et qu'elles n'aboutissent jamais à une phase de stabilité et de cohérence qui serait "la" carte administrative des IXe et Xe siècles.

Ce constat infirme les cartographies trop franches qu'on donnait généralement jadis des comtés et des *pagi* de l'époque carolingienne.

Ensuite, le dossier dijonnais attire l'attention sur l'ampleur des reconfigurations qui ont lieu au IXe siècle, principalement dans la première moitié du siècle, et qu'il faut mettre en rapport avec le souci des uns et des autres de recenser et de fixer les bases de leur domanialité. On sait que cette préoccupation a passé par des "forgeries" qui, à coup d'actes faux mais manipulant des données qui peuvent être exactes, a conduit les institutions ecclésiastiques à chercher à se protéger contre le phénomène de l'*invasio* des *villae*.

Compilation des données de géographie historique

Cette carte compile toutes les données géohistoriques qu'on peut tirer des textes. Elle met immédiatement en évidence la part considérable des interférences existant entre les données.

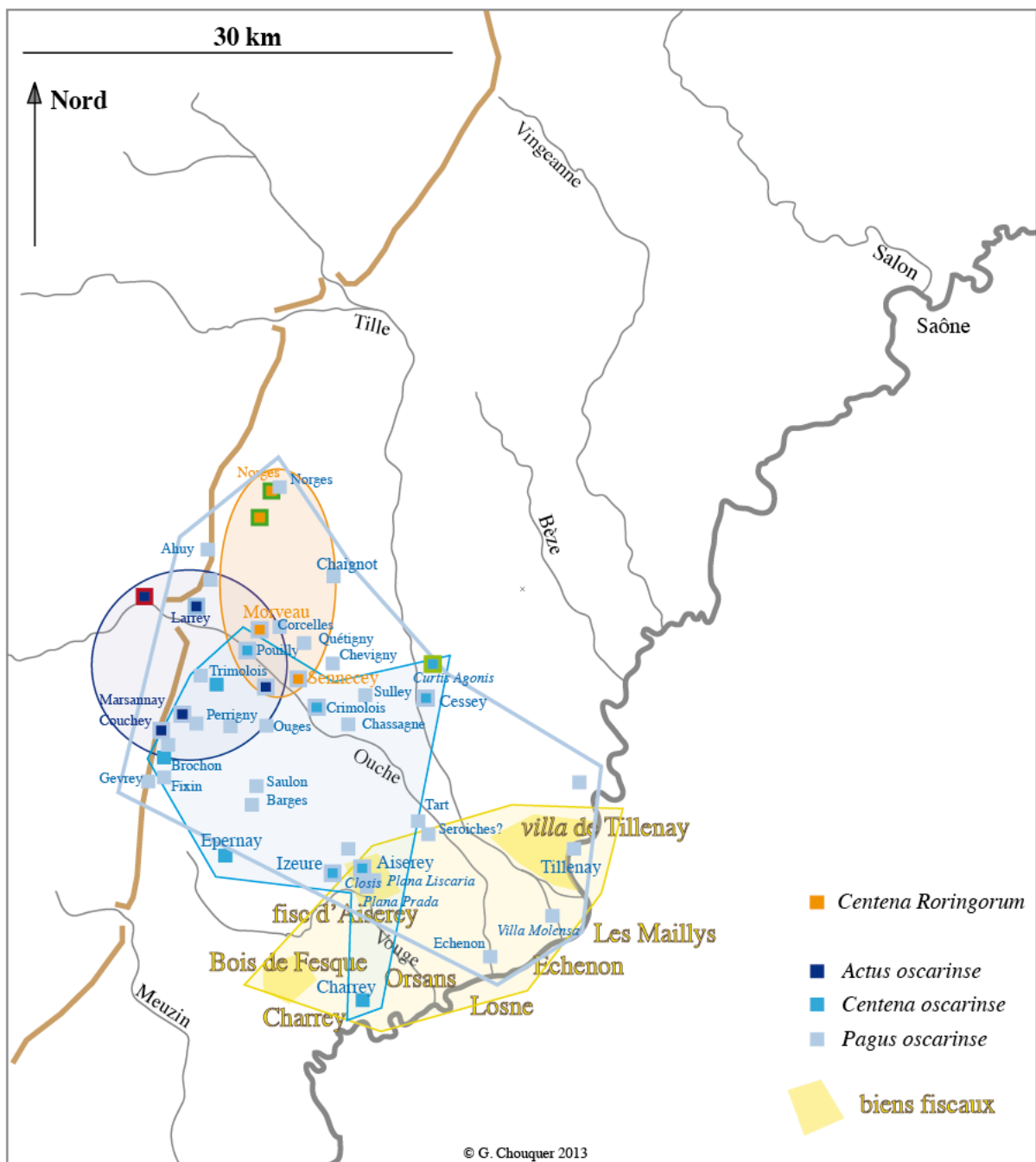


Compilation des interférences existant entre les circonscriptions du recensement dans la région de Dijon.

Le pagus Oscarinse

On observe une relative concordance entre l'extension globale du *pagus Oscarinse* (dont les mentions s'échelonnent de 763 au début du XIe siècle, avec une fréquence particulière des mentions à partir de 840) et diverses autres réalités plus restreintes et de nature différente :

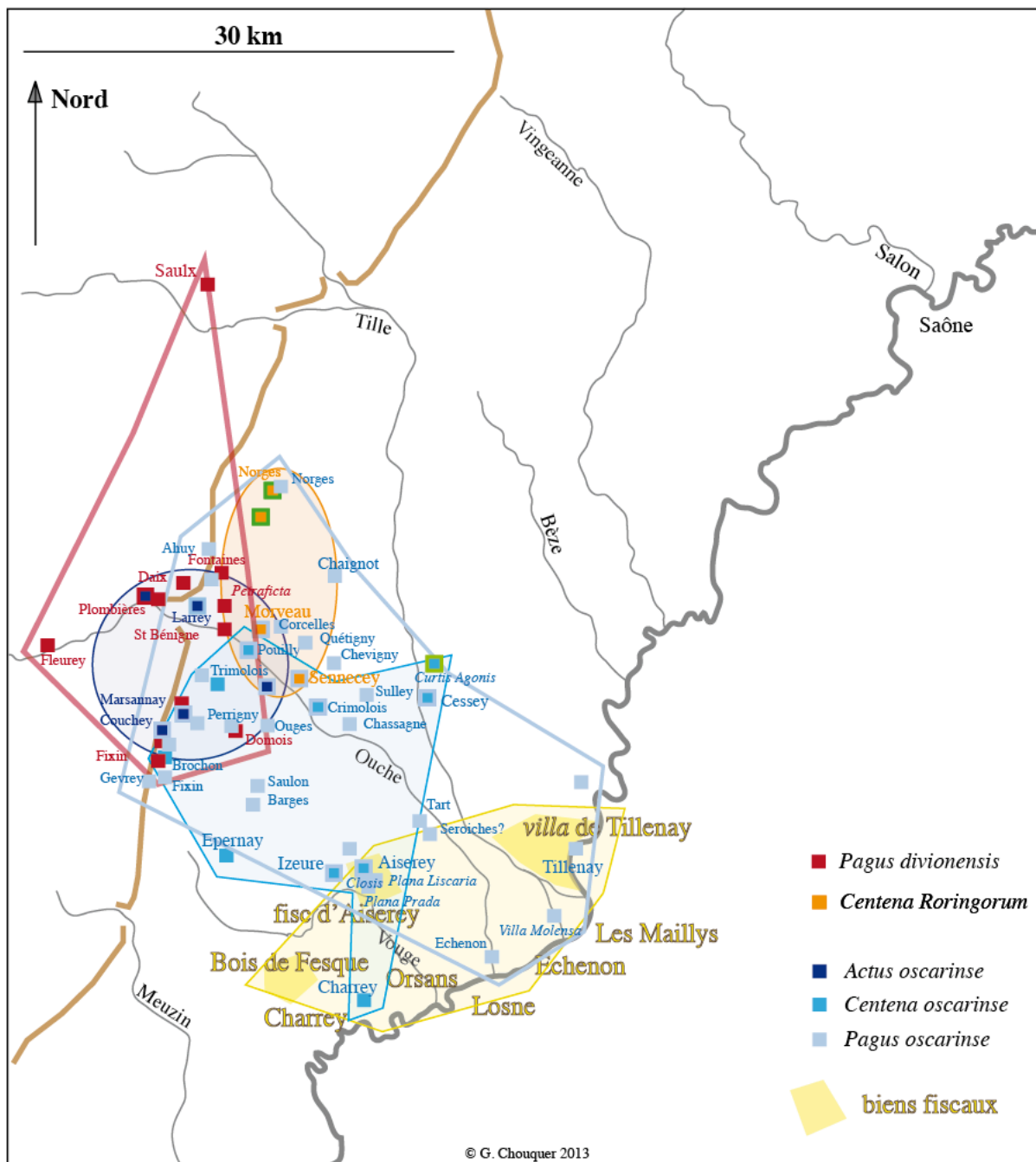
- la zone des biens fiscaux des bords de Saône ;
- la *centena Roringorum*, de la petite région de Sennecey-Norges à l'est de Dijon (mentions échelonnées entre 843 et 881) ;
- l'*actus Oscarinse* des environs de Dijon ;
- la *centena Oscarinse* ou *Oscarensium* de la première moitié du IXe siècle (mentions échelonnées entre 816 et 841)
- le *Comitatus Oscarinse* (mentions échelonnées entre 886 et début XIe s.)



L'interprétation de ces recouvrements n'est pas évidente car l'existence du *pagus Oscarinse* paraît recouvrir toutes ces réalités, dans le temps comme dans l'espace, et ces réalités sont elles-mêmes relativement tuilées, ce qui fait qu'on ne peut pas explicitement dire les raisons de la coexistence entre les deux centaines et l'*actus*, ni expliquer de façon satisfaisante la différence entre la *centena oscarinse* et le *pagus oscarinse*.

Les recouvrements entre le *pagus Oscarinse* et le *pagus* de Dijon

Il n'y a, en revanche, qu'une concordance très relative du *pagus Oscarinse* avec le *pagus Divionensis* dont la plus ancienne mention semble remonter à 768 et qui se répètent ensuite jusqu'en plein XIIe siècle. Cependant, à la fin de la période, la fusion des deux réalités s'opère et on trouve des mentions comme *in pago Hoscarense sive in Divionense*.

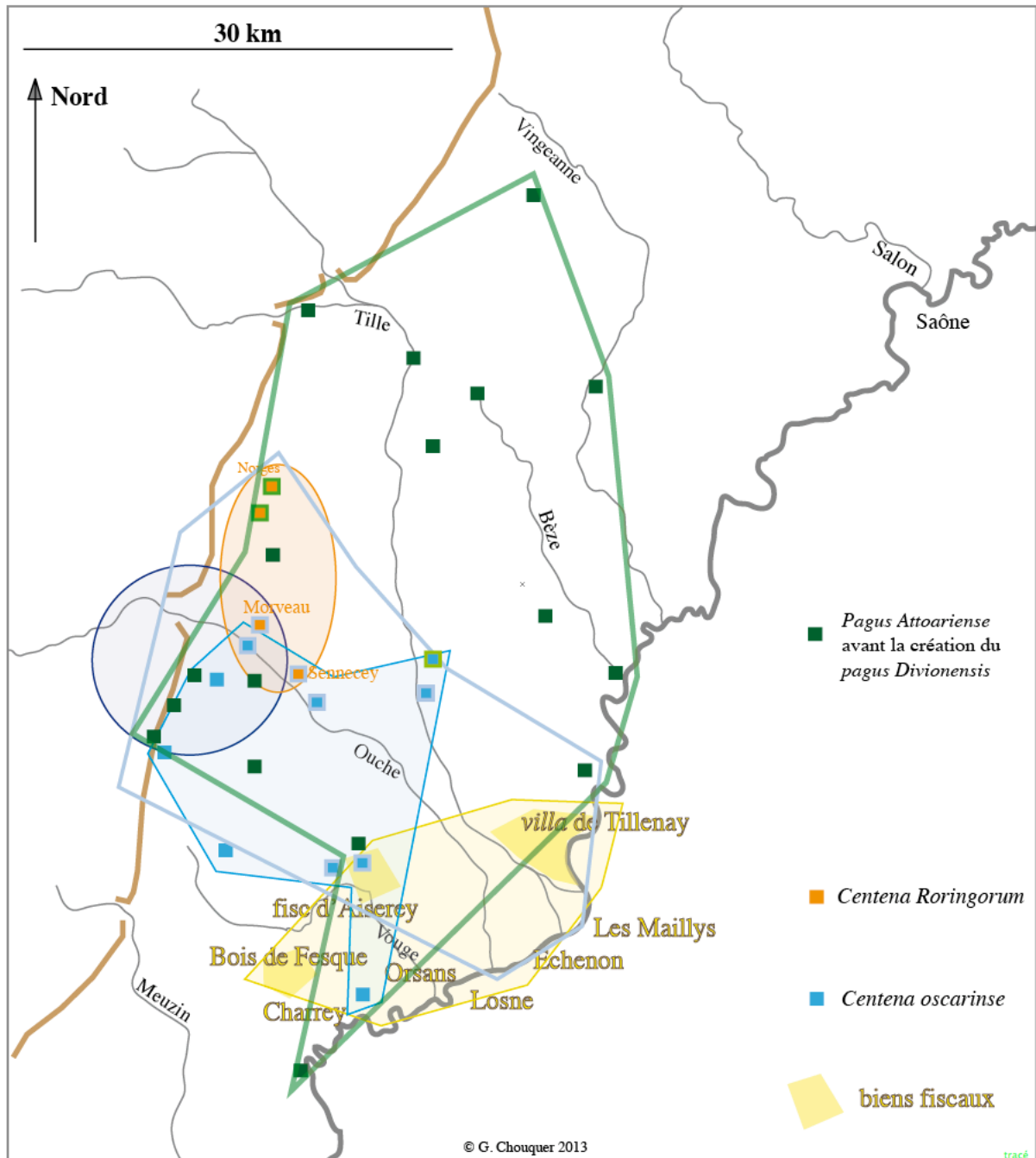


Le pagus Attoariense

Un premier pagus

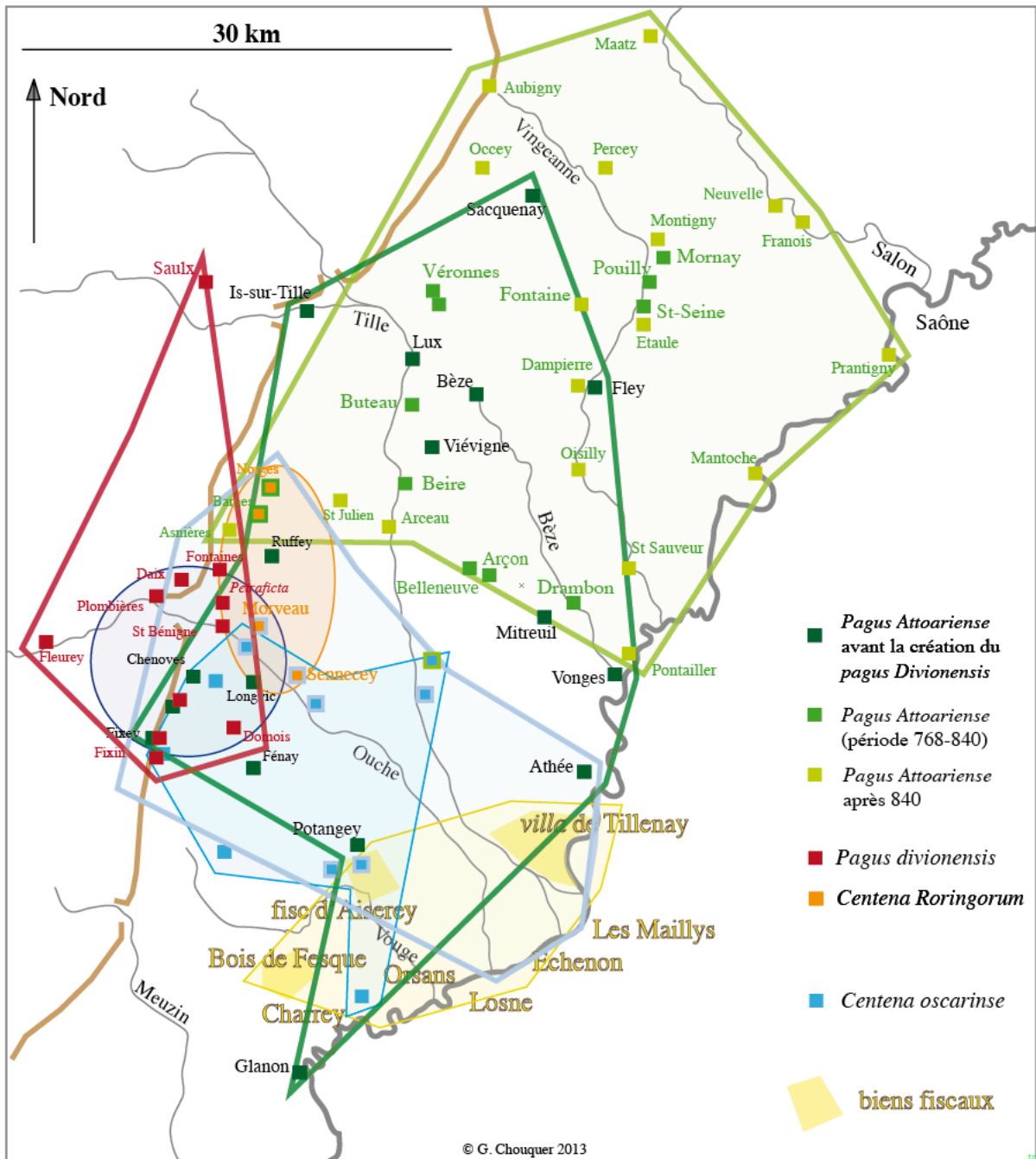
Les mentions du *pagus Attoariense* s'échelonnent entre 658 et 1038. Mais dans cette liste qui couvre plus de quatre siècles, il y a au moins trois réalités successives, un premier *pagus* défini avant la création du *pagus Divionensis* ; un second, plus septentrional ; et un troisième, qui est l'extension du précédent.

La carte suivante donne l'extension du *pagus Attoariense*, lorsqu'il recouvrait ou interférait avec le *pagus Oscarinse*.



Le second et le troisième *pagus Attoariense*

La carte suivante montre que le *pagus Attoariense* se décale et se stabilise dans la partie septentrionale du précédent, se situant au nord d'une ligne Asnières-Pontailier, ce qui le différencie désormais nettement de l'ancien *pagus Attoariense*, et ne crée plus de tuilage avec le *pagus Divionensis* et le *pagus Oscarinse*.



Deux phases peuvent être décelées dans les listes chronologiques, à partir d'une inflexion qui se situe vers 840 et qui paraît représenter un moment important dans les choix administratifs et fonciers.

Conclusions

La mobilité de certaines références au cours de cette période dans la région de Dijon invite à la plus grande prudence : entre les différentes formes de *pagus* ou de *comitatus*, en relation avec la *centena* et l'*actus*, il est clair qu'on ne peut pas décrire un rapport simple et que le *pagus* lui-même est une réalité mouvante. Il est impossible de faire des lectures simples et autosimilaires des unités territoriales mentionnées dans les textes. Sur la base des dépouillements du chanoine Maurice Chaume (publiés en 1931 et 1937), on observe que les *pagi* ont eux-mêmes évolué ; que les centaines et *actus* qui apparaissent dans les textes sont des formes particulières et non généralisables de regroupement : l'*actus* des *Oscarinses* (mention uniquement dans les années 840-849), la centaine des *Oscarinses* (plus ancienne et plus récente mention : 816-854) et celle des *Roringi* (843-881) ont une existence transitoire, sans qu'on sache par quelles subdivisions ces unités ont éventuellement été remplacées à la fin du IX^e siècle ; que les espaces de frontière entre les principales unités correspondent à des forêts, ce qui implique que l'existence d'une zone de marge génère ou favorise le développement de la forêt dans des zones pouvant être anciennement occupées : forêt d'Izeure ; forêt de Citeaux ; forêt de Longchamp/Saint Léger et Mondragon pour citer les principales. La forêt est ainsi autant le produit de la limite que le support qui permet de la fixer. Enfin, l'ensemble des biens fiscaux restitué par la compilation des mentions (Hours 1979), et localisé autour de Losne, n'a pas provoqué la création d'une circonscription particulière, malgré son caractère géographiquement cohérent.

Gérard Chouquer, novembre 2014

Bibliographie

François BANGE, « L'ager et la *villa* : structures du paysage et du peuplement dans la région mâconnaise à la fin du haut Moyen Âge (IX^e-Xe siècles) », dans *Annales ESC*, 1984, vol. 39, n° 3, p. 529-569.

Maurice CHAUME, *Les origines du Duché de Bourgogne, Seconde partie, Géographie historique*, fasc. 3, Dijon 1931. Les listes détaillées des *villae* composant les *pagi* et centaines sont p. 895 (*pagus Attoariorum*), 908 (Dijonnais), 924 (*pagus Oscarensis*).

Gérard CHOUQUER, Grands domaines de l'Oscheret antique et médiéval, dans *Du latifundium au latifondo. Un héritage de Rome, une création médiévale ou moderne ?*, Centre Pierre Paris, Bordeaux, 1995, p. 67-87.

Henri-Émile HOURS, Le sort d'un grand fisc carolingien des bords de Saône, dans *Principautés et Territoires, actes du 103^e congrès national des sociétés savantes (Nancy-Metz 1978)*, Paris 1979, p. 41-50.